

2162  
H. M.

1421

Le Sieur K. K. Ministre d'Etat  
au Ministère des Affaires Étrangères, et off. Secrétaire,  
Gaston Albert Negrelli, Rittmeister à la suite.

Je vous prie d'adresser au Sieur, G. M. d'Etat,  
ministre, en votre nom, l'avis de la Commission des  
affaires étrangères, en conséquence de la décision  
du Conseil des Ministres, en date du 27 mai 1854,  
relativement à la question de savoir si l'on  
peut autoriser le commerce de la mer Noire  
entre la Russie et l'Autriche, en direction  
de la mer Noire.

Le Sieur d'Etat, Secrétaire d'Etat, au  
Ministère des Affaires Étrangères, est informé  
qu'il a été décidé, en conséquence de la décision  
du Conseil des Ministres, en date du 27 mai 1854,  
relativement à la question de savoir si l'on  
peut autoriser le commerce de la mer Noire  
entre la Russie et l'Autriche, en direction  
de la mer Noire.

Le Sieur d'Etat, Secrétaire d'Etat, au  
Ministère des Affaires Étrangères, est informé  
qu'il a été décidé, en conséquence de la décision  
du Conseil des Ministres, en date du 27 mai 1854,  
relativement à la question de savoir si l'on  
peut autoriser le commerce de la mer Noire  
entre la Russie et l'Autriche, en direction  
de la mer Noire.

Wien am 10 Juni 1854.

Raymond



2162

H. M.

Ober

dem K. K. Ministerialrath  
im Ministerium für  
Handel - Gewerbe

officiellste Zuschrift,

haben

Alb. Segretti,

Ritter von Moldelbe.

